

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 946

20 avril 2013

SOMMAIRE

Aclee S.à r.l.	45403	Marguerite Waste Polska S.à r.l.	45402
AGP Herr Courtage	45403	Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.	45381
Allseas Finance S.A.	45389	Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l.	45384
A & M Consulinvest SA	45403	Marguerite Wind S.à r.l.	45402
Arcipelagos SICAV	45406	Meistor Beteiligungen S.A.	45402
Behr Asia S.à r.l.	45401	Morgamon S.A.	45390
Blanche Investment S.A.	45405	Moseltank A.G.	45390
Bois Brever S.A.	45405	MRP Apollo Investment S. à r.l.	45390
Brever Immobilière S.A.	45405	Mutual Competence Company S.A.	45378
BROCADE Communications Luxembourg S. à r. l.	45405	Na Moria	45393
Cako S.C.l.	45406	Neovia Logistics Holding I S.à r.l.	45378
Cansan S.à r.l.	45389	Noisy Le Grand Paris	45377
Catia S.A.	45407	Oramak S.à r.l.	45378
C&C Luxembourg Sàrl	45404	P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A.	45393
Cegus Investment S.A.	45407	PragAutos Losch	45394
Centrum Development S.A.	45408	ProLogis Belgium II S.à r.l.	45394
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	45408	ProLogis Netherlands VII S.à r.l.	45394
CERTINERGIE Luxembourg	45407	Romsee S.A.	45384
CF Fund Services	45407	Romsee S.à r.l.	45384
Colon River S.A.	45406	Rue Saint Georges Sàrl	45398
Comet Luxembourg Holding S.à r.l.	45404	SDB Mercurio S.à r.l.	45381
Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l.	45406	Stora Enso S.à r.l.	45399
Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	45367	Stora Luxembourg S.à r.l.	45399
Eurocargo S.A.	45408	Swiftsure S.à r.l.	45398
Famosa Luxembourg S.C.A.	45405	Vanguard S.à r.l.	45399
Grace Luxembourg S.à r.l.	45395	Wallerich-Lux S.A.	45400
Jabelmalux S.A.	45380	Watson Pharma 2 S.à r.l.	45401
Les Borromees 3 S. à r.l.	45377	Whirlpool Luxembourg	45362
Level 3 Communications	45377	Zealous S.à r.l.	45400
		Zim Holding Company S.à r.l.	45402
		ZIM Management Company S.à r.l.	45400

Whirlpool Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.480.575,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.585.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Whirlpool International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.978 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of Whirlpool Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.585, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary undersigned, on 29 August 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association ("Mémorial C") number 21 dated 4 January 2006 (the "Company").

The articles of association of the Company were last amended by a notarial deed enacted by Maître Paul Bettingen on 1 April 2010, published in the Mémorial C number 1075 dated 21 May 2010.

II.- That the 1,699,223 (one million six hundred ninety-nine thousand two hundred twenty-three) shares, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the creation of two categories of managers of the Company and reclassification of managers of the Company;
3. Subsequent amendment of article 11, article 12, article 13 and article 14 of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 2. above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to create two categories of managers of the Company: Category A managers and Category B managers.

The Sole Shareholder resolves to reclassify as category A manager of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration:

- Mr. Marc Zaal, residing at 19, Via Aldesago, CH-6974 Aldesago, Lugano, Switzerland;
- Mr. Lars Peter Davidsson, residing at 38, Dufourstrasse, CH-8702 Zollikon, Switzerland; and
- Mr. Matthew Nochowicz, residing at 2000 N. M-63, Benton Harbor, Michigan 49022, United States of America.

The Sole Shareholder further resolves to reclassify as category B manager of the Company, with effect as of the present resolutions and for an undetermined duration:

- Mr. Tony Andrew Whiteman, residing at 14, Rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Michael Lange, residing at 16, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Iain Macleod, residing at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend and restate article 11, article 12, article 13 and article 14 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 11. Appointment of the managers. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken under the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Board of managers. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, under the condition that at least one category A manager and one category B manager vote in favor of the resolutions.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of a tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating in the meeting or duly represented therein.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which must be signed by the chairman or 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Whirlpool International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.978 (l'"Associé Unique"), ici dûment représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé Unique est l'associé unique de Whirlpool Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.585, constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, le 29 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 21 en date du 4 janvier 2006 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par Maître Paul Bettingen le 1 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1075 en date du 21 mai 2010.

II.- Les 1.699.223 (un million six cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent vingt-trois) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la création de deux catégories de gérants de la Société et reclassification des gérants de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 11, article 12, article 13 et article 14 des statuts de la Société de sorte à refléter la résolution 2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants de la Société: Gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

L'Associé Unique décide de reclasser en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée:

- M. Marc Zaal, résidant au 19, Via Aldesago, CH-6974 Aldesago, Lugano, Suisse;
- M. Lars Peter Davidsson, résidant au 38, Dufourstrasse, CH-8702 Zollikon, Suisse; et
- M. Matthew Nochowitz, résidant au 2000 N. M-63, Benton Harbor, Michigan 49022, Etats-Unis d'Amérique.

L'Associé Unique décide de reclasser en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée:

- M. Tony Andrew Whiteman, résident au 14, Rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Michael Lange, résident au 16, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Iain Macleod, résident au 59, Cité Millwee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions et déclarations précédentes, il est décidé de modifier et refondre l'article 11, article 12, article 13 et article 14 des statuts de la Société de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

" **Art. 11. Nomination des gérants.** La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégories B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut périodiquement subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance à la majorité des voix, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votent en faveur de la résolution.

Au commencement de chaque réunion du conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil de gérance un président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour cette réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance seront transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat."

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4758. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013029538/270.

(130035472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.563.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of February.

Before Us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cunningham Group Overseas Limited, a private company limited by shares, incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Apex Plaza, Forbury Road, Reading, RG1 1AX United Kingdom and registered with UK Registrar of Companies under number 02384528 here represented by Lauren HARRIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal dated 22 February 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.5 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate and real estate related investments.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at eighteen thousand Australian Dollars (AUD 18,000.-) represented by one million eight hundred thousand (1,800,000) ordinary shares having a nominal value of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) each (the "Ordinary Shares").

5.2 The Company may also create and issue mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of one Australian Dollar Cent (AUD 0.01) each (the "MRPS", and which together with the Ordinary Shares are hereinafter referred to as the "Shares", and each individually as a "Share", unless otherwise expressly provided herein). The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and the ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the registers of Shares of the Company.

5.3 All the Shares are fully paid up.

5.4 In addition to the corporate capital, there may be set up premium account(s), into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account(s) is at the free disposal of the Shareholder(s) in accordance with these Articles. The Shareholder(s) may subscribe to additional Shares with or without the payment of a share premium attached to the newly issued Shares.

5.5 The holder of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of the MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of MRPS.

5.6 Share premium paid on Ordinary Shares or MRPS shall be booked in specific share premium accounts, as follows:

5.6.1 any share premium paid on Ordinary Shares shall be booked in an ordinary shares' share premium account (the "Ordinary Shares' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares upon which the share premium was paid;

5.6.2 any share premium paid on MRPS shall be booked in a mandatory redeemable preferred shares' share premium account (the "MRPS' Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS upon which the share premium was paid.

5.7 All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium or proceeds of a new issue made for the redemption purpose).

5.8 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.9 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Redemption of MRPS.

6.1 The MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

6.1.1 if the MRPS are not repurchased on demand of the holder, the Company shall redeem all MRPS then in issue upon expiry of a ten (10) years period from the date on which the relevant MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

6.1.2 notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Company to redeem all or part of its MRPS; and

6.1.3 the holder of any MRPS, that have been redeemed, is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS (hereinafter referred to as the "Redemption Price") equal to:

(a) the par value of the redeemed MRPS, plus

(b) an amount corresponding to a portion of the MRPS' Share Premium Account equal to the balance of the MRPS' Share Premium Account divided by the number of outstanding MRPS prior to the redemption.

6.2 Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption by a decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders.

7. Art. 7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Art. 8. Transfer of shares.

8.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

9. Art. 9. Management.

9.1 The Company is managed by one or more managers. In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, the company shall be managed by one or more class A manager(s) (the "Class A Manager(s)") and one or more class B Manager(s) (the "Class B Manager(s)", together with the Class A Managers, together the "Managers") appointed by a resolution of the Shareholder(s) and will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

9.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

10. Art. 10. Powers of the sole manager or of the board of managers.

10.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

11. Art. 11. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers or jointly by any Class A Manager together with any Class B Manager.

12. Art. 12. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

12.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any Class A Manager together with any Class B Manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any Class A Manager together with any Class B Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

13. Art. 13. Meeting of the board of managers.

13.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

13.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

13.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

13.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

13.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

13.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

13.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

13.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

14. Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

15. Art. 15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Art. 16. Distribution right of shares.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The holder(s) of Ordinary Shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the Company has sufficient assets available, after each dividend payment is made, to redeem the MRPS then in issue (including any attached share premium). The holder(s) of MRPS shall not be entitled to dividend payments.

16.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholder(s) in accordance with the provisions of Article 14.7 above.

16.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the holder(s) of Ordinary Shares before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution and Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) resolving on such dissolution and who shall determine their powers and remuneration.

17.4 After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder(s) of MRPS according to the par value of such MRPS increased by the share premium, if any, attached to each such MRPS. Holder(s) of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis according to the number of Ordinary Shares held in the Company's capital by the holder of such Ordinary Shares.

Chapter VII. - Applicable law

18. Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Cunningham Group Overseas Limited	1,800,000 Ordinary Shares
Total:	1,800,000 Ordinary Shares

All these Ordinary Shares have been fully paid up, so that the sum of eighteen thousand Australian Dollars (AUD 18,000) corresponding to a share capital of eighteen thousand Australian Dollars (AUD 18,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Class A Managers of the Company for an indefinite period:

- Edmund Mullen, accountant, born in Tullow, County Carlow, Ireland on 12 June 1955 having his professional address at 3030 N. Rocky Point Drive W., Suite 530, Tampa, Florida 33607, U.S.A.; and

- Elizabeth Janet Mary Tubb, barrister, born in London, England on 19 January 1962 having her professional address at c/o Cunningham Group Overseas Limited, Apex Plaza, Forbury Road, Reading, RG1 1AX United Kingdom.

2) The following persons are appointed as Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Sandra Legrand, employee, born in Bastogne, Belgium on 14 September 1974 having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Philippe Delrée, employee, born in Liège, Belgium on 10 April 1978 having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cunningham Group Overseas Limited, une private company limited by shares constituée et existant selon les lois anglaises, ayant son siège social au Apex Plaza, Forbury Road, Reading, RG1 1AX Royaume-Uni et enregistrée auprès du UK Registrar of Companies sous le numéro 02384528, ici dûment représentée par Lauren Harris, avocat, résident professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 février 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Object, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir ou de disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, par tous les moyens et d'administrer, de développer et de gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société peut, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer ou disposer de tous types d'actifs par tous moyens.

3.3 La Société peut également prêter assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après, définies comme les "Sociétés Apparentées") ou toutes autres entités, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra en particulier conclure les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de prêts et de lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité à, la libération, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertible ou non, l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon des termes pouvant être considérés comme appropriés, et avec ou sans sûreté;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par et en conformité avec la loi luxembourgeoise.

3.5 La Société pourra également, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et disposer de biens immobiliers et placements immobiliers.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général, toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit est fixé à dix-huit mille Dollars australiens (AUD 18.000,-) représenté par un million huit cent mille parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un centime de Dollar australien (AUD 0,01) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires").

5.2 La Société peut également créer et émettre des parts sociales privilégiées rachetables ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar australien (AUD 0,01) chacune (les "MRPS", qui avec les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement définies ci-après comme les "Parts Sociales", et individuellement une "Part Sociale", sauf disposition contraire des présentes). Les droits et obligations respectifs attachés à chaque catégorie de Parts Sociales sont présentés ci-dessous. Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative et confèrent des droits de vote indépendamment de leur nature et de la catégorie auxquelles elles appartiennent. Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble définis comme les "Associés" et la propriété des Parts Sociales sera attestée par leur inscription dans le registre des Parts Sociales de la Société.

5.3 Toutes les Parts Sociales sont entièrement libérées.

5.4 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un ou plusieurs comptes de prime d'émission, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit/desdits compte(s) de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de(s) l'Associé(s) conformément à ces Statuts. L'(es) Associé(s) pourra/pourront souscrire à des Parts Sociales supplémentaires avec ou sans paiement d'une prime d'émission attachée aux Parts Sociales nouvellement émises.

5.5 Le détenteur de Parts Sociales Ordinaires pourra se prévaloir exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Le détenteur de MRPS pourra se prévaloir exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription de MRPS.

5.6 Les primes d'émission payées pour des Parts Sociales Ordinaires ou pour des MRPS seront allouées à des comptes de primes d'émission spécifiques, comme suit:

5.6.1 toute prime d'émission payée pour des Parts Sociales Ordinaires sera allouée au compte de prime d'émission de parts sociales ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires") et une telle prime d'émission restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires pour lesquelles la prime d'émission a été payée;

5.6.2 toute prime d'émission payée pour des MRPS sera allouée dans un compte de prime d'émission de parts sociales privilégiées rachetables (le "Compte de Prime d'Emission de MRPS") et une telle prime d'émission restera attachée aux MRPS pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.7 Toutes les MRPS sont émises sous la forme de parts sociales rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi, y compris, notamment en ce qui concerne le fait que le rachat des MRPS ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris les réserves extraordinaires établies avec les fonds reçus par la Société comme prime d'émission ou recettes d'une nouvelle émission faite aux fins du rachat.

5.8 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'Associé ou, le cas échéant, par une assemblée générale des Associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.9 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi.

6. Art. 6. Rachat de MRPS.

6.1 Les MRPS seront rachetées aux conditions suivantes:

6.1.1 si les MRPS ne sont pas rachetées à la demande du détenteur, la Société devra racheter toutes les MRPS en circulation avant l'expiration d'une période de dix (10) ans à partir de la date à laquelle les MRPS concernées ont été émises (la "Date Finale de Rachat");

6.1.2 nonobstant la Date Finale de Rachat et à tout moment antérieur à cette date, le détenteur des MRPS est autorisé à demander (à une ou plusieurs reprises), par écrit, à la Société de racheter tout ou partie de ses MRPS; et

6.1.3 le détenteur de MRPS, qui ont été annulées, est en droit de recevoir un paiement en numéraire ou en nature par MRPS rachetée (ci-après défini comme le "Prix de Rachat") équivalent à:

(a) la valeur nominale de la MRPS rachetée, plus

(b) un montant correspondant à une portion du Compte de Prime d'Emission de MRPS égal au solde du Compte de Prime d'Emission de MRPS divisé par le nombre de MRPS restantes avant le rachat.

6.2 Les MRPS rachetées seront annulées immédiatement après le rachat sur décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés.

7. Art. 7. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Art. 8. Transfert des parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

9. Art. 9. Gérance.

9.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas d'un gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, la Société sera administrée par un ou plusieurs gérants de catégorie A (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A") et un ou plusieurs gérants de catégorie B (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B", ensemble avec les Gérants de Catégorie A, les "Gérants") nommé(s) par résolution de (des) (l')Associé(s) et constitueront un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance").

9.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

10. Art. 10. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A et de tout Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance ou conjointement par tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B.

12. Art. 12. Délégation et Agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant de Catégorie A ensemble avec tout Gérant de Catégorie B, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

12.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou un Gérant de Catégorie A ensemble avec un Gérant de Catégorie B détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) d'un tel mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

13. Art. 13. Réunions du conseil de gérance.

13.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nomme un président.

13.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

13.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

13.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

13.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie, et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

13.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

13.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

13.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

14. Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des associé(s) - Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors de réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés représentant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions de la Loi.

Titre V. - Exercice social

15. Art. 15. Exercice social.

15.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

16. Art. 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand une telle réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et ces Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance proposera que les montants disponibles pour paiement soient distribués.

16.3 Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires aura/auront droit à des paiements de dividendes à condition que, et dans la mesure où, la Société a suffisamment d'actifs disponibles, après paiement de chaque dividende, pour racheter les MRPS en circulation (y compris toute prime d'émission y attachée). Le(s) détenteur(s) de MRPS n'ont pas droit à un paiement de dividendes.

16.4 La décision de distribuer des fonds et la détermination des montants d'une telle distribution sera prise par l'(les) Associé(s) conformément aux dispositions de l'Article 14.7 ci-dessus.

16.5 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires avant la fin de l'exercice social sur base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l' (les) Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

17. Art. 17. Dissolution et Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), Associés ou non, nommés par le(s) Associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.4 Après le paiement de toutes les dettes et passif de la Société ou du dépôt de tous fonds à cet effet, le montant disponible restant sera payé en premier en priorité au(x) détenteur(s) de MRPS selon la valeur nominale d'une telle MRPS augmentée de la prime d'émission, le cas échéant, attachée à une telle MRPS. Ensuite, le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires auront droit au montant restant disponible (le cas échéant) au pro rata du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues dans le capital de la Société par le détenteur de ces Parts Sociales Ordinaires.

Titre VII. - Loi applicable

18. Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Shares:

Cunningham Group Overseas Limited	1.800.000 Parts Sociales Ordinaires
Total:	1.800.000 Parts Sociales Ordinaires

Toutes ces Parts Sociales Ordinaires ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de dix-huit mille Dollars australiens (AUD 18.000,-) correspondant à un capital social de dix-huit mille Dollars australiens (AUD 18.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Catégorie A pour une période indéterminée:

- Edmund Mullen, comptable, né à Tullow, County Carlow, Irlande le 12 juin 1955 ayant son adresse professionnelle au 3030 N. Rocky Point Drive W., Suite 530, Tampa, Florida 33607, États-Unis d'Amérique; et

- Elizabeth Janet Mary Tubb, avocate, née à Londres, Angleterre le 19 janvier 1962 ayant son adresse professionnelle au c/o Cunningham Group Overseas Limited, Apex Plaza, Forbury Road, Reading, RG1 1AX Royaume-Uni.

2) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Catégorie B pour une période indéterminée:

- Sandra Legrand, employée, née à Bastogne, Belgique le 14 septembre 1974 ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Philippe Delrée, employée, né à Liège, Belgique le 10 avril 1978 ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARRIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 janvier 2013. Relation: RED/2013/296. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013030357/540.

(130036895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Level 3 Communications, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.597.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique signées le 27 février 2013 que: L'actionnaire prend note du transfert de siège de la société comme suit:

Du:

18, rue Robert Stümper - L-2557 LUXEMBOURG

Vers le:

208 Val des Bons Malades - L-2121 LUXEMBOURG

Avec effet au 1^{er} mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Czapla-Stoehr.

Référence de publication: 2013031789/18.

(130038938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Les Borromees 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.019.

En date du 1^{er} Mars 2013 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Martin us Weijermans démissionne de son poste de gérant avec effet au 18 Février 2013;

- Election de M. Fabrice Mas né le 24 Avril 1979 à Meaux, France, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 18 Février 2013.

A dater du 18 Février 2013, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Fabrice Mas, Gérant;

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013031788/18.

(130038729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Noisy Le Grand Paris, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.854.

En date du 1^{er} Mars 2013 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Martinus Weijermans démissionne de son poste de gérant avec effet au 18 Février 2013;

- Election de M. Fabrice Mas né le 24 Avril 1979 à Meaux, France, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 18 Février 2013.

A dater du 18 Février 2013, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Fabrice Mas, Gérant;

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013031848/18.

(130038730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Mutual Competence Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3333 Hellange, 30, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.078.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur-unique en date du 6 mars 2013

Transfert du siège social

- L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031846/12.

(130039047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Neovia Logistics Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Oramak S.à r.l.).**

Capital social: USD 16.169,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.560.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Neovia Logistics, LLC, a limited liability company, having its registered office at 360, North Crescent Drive, USA-90210 Beverly Hills, United States of America,

here represented by Mr. Luis MARQUES GUILHERME, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy given under private seal dated December 27, 2012.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and by the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed together with it.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "Oramak S.à r.l.", having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 143560 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on December 11, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 21, 2009, number 137, page 6558. The by-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on October 27, 2009 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on November 18, 2009, number 2260, page 108478.

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to change the name of the Company to Neovia Logistics Holding I S.à r.l..

Second resolution

The Sole Member resolves to amend article 1 of the articles of association so as to reflect the above change of name. Consequently, article 1 of the articles of association of the Company shall read as follows:

"There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of Neovia Logistics Holding I S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation."

Third resolution

The Sole Member resolves to change the currency of the capital of the Company in United States Dollar with effect as of January 1st, 2012.

Fourth resolution

The Sole Member resolves to amend article 5 of the articles of association so as to reflect the above change of functional currency of the Company, which shall read as follows:

"The subscribed capital is set at sixteen thousand one hundred sixty-nine United States Dollars (USD 16,169.-) represented by sixteen thousand one hundred sixty-nine (16,169) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Fifth resolution

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company to do everything necessary and incidental to the above resolutions.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société Neovia Logistics, LLC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 360, North Crescent Drive, USA- 90210 Beverly Hills, United States of America,

ici représentée par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 27 décembre, 2012.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique (Associé Unique) de la société «Oramak S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 143560 (la «Société») constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 janvier 2009, numéro 137, page 6558. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 novembre 2009, numéro 2260, page 108478.

L'Associé Unique de la Société, représentée comme décrit ci-dessus a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en Neovia Logistics Holding I S.à r.l..

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination sociale ci-avant et de le remplacer par le texte qui suit:

«Il est formée par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Neovia Logistics Holding I S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiés ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la devise du capital social de la Société en dollars américains avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le changement de devise du capital social ci-avant, et en conséquence de le remplacer par le texte qui suit:

«Le capital social de la Société est fixé à seize mille cent soixante-neuf dollars américains (USD 16.169,-) représenté par seize mille cent soixante-neuf actions (16.169) d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013029360/113.

(130035363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Jabelmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.811.

L'an deux mille treize, le six février.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1° Monsieur Alain Renard, employé privé, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

2° Madame Françoise Dumont, employée privée, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

3° Madame Corinne Bitterlich, employée privée, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JABELMALUX S.A." ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11.811 qui s'est réunie devant le notaire soussigné en date du 7 décembre 2012 à laquelle ils ont agi en tant que membres du bureau et Monsieur Alain RENARD encore en tant que mandataire de l'actionnaire représenté, l'assemblée générale a décidé, dans sa deuxième résolution, d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent dix-huit mille euros (EUR 318.000) pour porter le capital de son montant actuel de six cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 682.000) représenté par vingt-sept mille deux cent quatre-vingts (27.280) actions sans désignation de valeur nominale, à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000) sans émission d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes et par incorporation de réserves libres à due concurrence.

Or l'assemblée générale a omis de mettre les statuts en concordance avec cette augmentation de capital intervenue lors de ladite assemblée générale extraordinaire.

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, déclarent en conséquence que la deuxième résolution doit être complétée comme suit:

«Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) représenté par vingt-sept mille deux cent quatre-vingts (27.280) actions sans désignation de valeur nominale.»»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. RENARD, F. DUMONT, C. BITTERLICH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2013. LAC/2013 / 6658. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029202/37.

(130035613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.706.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance lors d'une réunion tenue en date du 5 mars 2013 que:

- le siège social de la société a été transféré du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031812/16.

(130038965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

SDB Mercurio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.016.

—
In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of February,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

MRP Apollo Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of EUR 100,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 139.841,

hereby represented by Ms. Marta Kozinska, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 5 February 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared to be the sole shareholder of SDB Mercurio S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by 50,100 (fifty thousand one hundred) class A shares and 49,900 (forty-nine thousand nine hundred) class B shares having each a nominal value of EUR 0.50 (point fifty Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 141016 (the "Company"), incorporated on 18 July 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") N°2193 of 9 September 2008. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 28 December 2012, which deed has not been yet published.

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

45382

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind;
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mercurio Retail Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of EUR 2,464,000.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 124812, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances to the shareholder whether in cash or in kind on the liquidation profits.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company, in the name and on behalf of the Company as he may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party sign together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six février,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MRP Apollo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 100.000.- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 139841,

représentée aux fins des présentes par Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 février 2013.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré être l'associé unique de SDB Mercurio S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de cinquante mille euro (EUR 50.000,-), représenté par 50.100 (cinquante mille cent) parts de catégorie A et 49.900 (quarante neuf mille neuf cents) parts de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de 0,50 EUR (cinquante centimes d'euro) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 141016 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C ") numéro 2193 du 9 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette du 28 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation;
 2. Nomination d'un liquidateur;
 3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;
 4. Divers.
- a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Mercurio Retail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 2.464.000,00 et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124812, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Kozinska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2013. LAC/2013/6920. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013030124/146.

(130036530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.759.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance lors d'une réunion tenue en date du 5 mars 2013 que:

- le siège social de la société a été transféré du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031813/16.

(130038969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Romsee S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Romsee S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.233.

—
L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMSEE S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 116233, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 avril, 2006, publié au Mémorial C numéro 1356 du 13 juillet 2006, (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hassane DIABATE, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
2. Transformation de la société anonyme ROMSEE S.A. en une société à responsabilité limitée.
3. Approbation du rapport d'estimation des biens apportés.
4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre cent et trois mille Euros (EUR 403.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatre cent trente-quatre mille Euros (EUR 434.000) avec émission de treize mille (13.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente-un Euros (EUR 31,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.
5. Souscription et libération des treize mille (13.000) nouvelles.
6. Refonte complète des statuts.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, de modifier la dénomination sociale en ROMSEE S.à r.l., et de remplacer les milles (1.000) actions existantes ayant une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, détenues comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- Monsieur Antonio PALA, homme d'affaires né à Bono (OT), Italie, le 8 mars 1949, demeurant à I-07026 San Pantaleo (OT), Via Treviso 4, Italie	500
2.- Madame Anna Rita PISCHE, femme d'affaires, née à Olbia (OT), Italie, le 13 juillet 1959, demeurant à I-07026 San Pantaleo (OT), Via Treviso 4, Italie,	500
Total: mille parts sociales	1.000

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du conseil d'administration relatif à l'estimation des biens à apporter dans la société lors de l'augmentation du capital social projetée.

Ledit rapport, signé ne variateur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trois mille euros (EUR 403.000) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent trente-quatre mille euros (EUR 434.000) avec émission de treize mille (13.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Ensuite sont intervenus:

- Monsieur Antonio PALA, homme d'affaires né à Bono (OT), Italie, le 8 mars 1949, demeurant à I-07026 San Pantaleo (OT), Via Treviso 4, Italie;
- Madame Anna Rita PISCHE, femme d'affaires, née à Olbia (OT), Italie, le 13 juillet 1959, demeurant à I-07026 San Pantaleo (OT), Via Treviso 4, Italie,

ici représentés par Monsieur Hassane DIABATE, prénommé, en vertu de deux procurations données sous seing privé, mentionnées ci-avant.

Monsieur Antonio Pala et Madame Anna Rita Pische ont déclaré souscrire les treize mille (13.000) parts sociales nouvelles comme suit:

- Monsieur Antonio Pala à concurrence de six mille cinq cents (6.500) parts sociales;
 - Madame Anna Rita Pische à concurrence de six mille cinq cents (6.500) parts sociales;
- et les libérer intégralement moyennant les apports en nature suivants:

1.- la totalité des parts sociales dans la société à responsabilité limitée régie par le droit italien FITNESS HOLYDAY S.r.l., ayant son siège social à Via Pompei, Loc. San Pantaleo, I-07026 Olbia (OT), Italie, numéro d'immatriculation 01784040907; et

2. un bien immeuble, situé en Via Pompei p. S1-T-1, Olbia, Italie, enregistré auprès le registre cadastrale de la ville de Olbia (OT), Italie, sous le numéro: «foglio 10, particella 883».

(ci-après les "Apports").

Ces Apports sont évalués en leur totalité à quatre cent trois mille Euros (EUR 403.000).

Les souscripteurs ont déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité des Apports.

La preuve de propriété des Apports et leur estimation ont été rapportées au notaire moyennant le rapport du conseil d'administration précité.

Les souscripteurs ont déclaré avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités relatives au transfert valable des Apports à la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la refonte totale des statuts qui devront avoir désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ROMSEE S.à r.l. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations commerciales, d'achat vente, import export ou prestations de services, dans le domaine de la promotion immobilière.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, si ces sociétés ont un objet similaire à la présente.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acceptation la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

La société pourra détenir, soit directement, soit indirectement, des immeubles, implantés au sein de l'Union européenne.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil de gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des associés.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent trente-quatre mille Euros (EUR 434.000) représenté par quatorze mille (14.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doit/vent pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Le(s) gérant(s) sera/seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) est/sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Le(s) gérant(s) sera/seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 12. Le(s) gérant(s) devra/devront choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence l'assemblée générale ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance aura une voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice

ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants. Lorsque le conseil de gérance est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. L'assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance. Elle peut l'être également sur demande d'associés représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des associés pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des associés de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute part sociale donne droit à une voix. Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des associés dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des associés présents ou représentés.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les associés pour prendre part à toute assemblée des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les associés qui le demandent. Si la Société compte un associé unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout associé peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant, la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. - Exercice social - Comptes - Profits - Distributions

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

L'assemblée générale des associés déterminera, sur proposition du conseil de gérance, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VI. - Liquidation - Lois applicables

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le(s) associé(s) qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérants A de la société:

- Monsieur Natale CAPULA, né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée;

- Monsieur Gianluca NINNO, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérants B de la société:

- Monsieur Antonio PALA, homme d'affaires né à Bono (OT), Italie, le 8 mars 1949, demeurant à I-07026 San Pantaleo (OT), Via Treviso 4, Italie.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant A et un gérant B.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Hassane DIABATE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2013. Relation GRE/2013/833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029422/254.

(130035358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Allseas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.778.

Extrait des résolutions des associés du 4 mars 2013

En date du 4 mars 2013 les actionnaires de la Société ont décidé de modifier la fonction d'Ernst & Young Luxembourg S.A. Précédemment commissaires aux comptes, Ernst & Young Luxembourg S.A. sont désormais nommés à la fonction de réviseur d'entreprise agréé et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Damien Nussbaum

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013031510/15.

(130038777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Cansan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 72, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 152.505.

Suivant différentes cessions de parts en date du 23 janvier 2013, dûment notifiées à la société,

- Monsieur Vitor DE JESUS SEQUEIRA, né le 17 janvier 1958 à Sepins/Cantanhede (Portugal), demeurant à L-4972 DIPPACH, 58, Route de Luxembourg, a cédé ses dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) chacune dans la société CANSAN S.à r.l. à Monsieur Sandro MARTINO, indépendant, né le 15 mars 1979 à Luxembourg, demeurant à L-7516 ROLLINGEN, 16A, rue Belle-Vue;

- Monsieur Antonio Candido MARTINO, indépendant, né le 7 octobre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-7516 ROLLINGEN, 16A, rue Belle-Vue, a cédé ses quarante-cinq (45) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) chacune dans la société CANSAN S.à r.l. à Monsieur Sandro MARTINO, prénommé.

De ce fait, Monsieur Sandro MARTINO est devenu l'associé unique de la société «CANSAN S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

CANSAN S.à r.l.

Référence de publication: 2013031592/19.

(130038508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Morgamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.899.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 février 2013, tenue au siège de la société

Les mandats des Administrateurs, à savoir S.A.R. Prince Guillaume de Luxembourg, né le 01/05/1963 à Betzdorf (Luxembourg, résidant au 53 rue des Prés, L-5316 Contern (Luxembourg); Mr Bernard de Monseignat, né le 05/01/1952 à Monaco, résidant au 45 rue Grimaldi, MC-98000 Monaco, et Monsieur Stéphane MOREAU, né le 18 January 1966 à Soisy-sous-Montmorency (France), résidant au 280 Avenue de la Sermonne, F-06270 Villeneuve Loubet (France), sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MORGAMON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013031841/20.

(130039030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Moseltank A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 73.435.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Firma Deltatank AG abgehalten am 20. Dezember 2012 um 17.00 Uhr

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Frau Elke HEINZEN, geboren am 31.01.1984 in Koblenz (D), beruflich wohnhaft in 9, rue des Champs, L-5515 Remich, zu übertragen. Sie wird als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Dieses Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2013031843/17.

(130039212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

MRP Apollo Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.841.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of the month of February,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mercurio Retail Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, having a share capital of EUR 2,464,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 124.812 (the "MRH"),

hereby represented by Ms. Marta Kozinska, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 5 February 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared to be the sole shareholder of MRP Apollo Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of one hundred

thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by 170,000 (one hundred seventy thousand) class A shares and 30,000 (thirty thousand) class B shares having each a nominal value of EUR 0.50 (point fifty Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 139841 (the "Company"), incorporated on 20 June 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") N°1827 of 24 July 2008. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed dated 18 July 2008 of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C N°2206 of 10 September 2008 and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 28 December 2012, which deed has not been yet published.

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind;
4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint MRH, pre-named, as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances to the shareholder whether in cash or in kind on the liquidation profits.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company, in the name and on behalf of the Company as he may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges of the notary in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party sign together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six février,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Mercurio Retail Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de EUR 2.464.000,- et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 124812 ("MRH"),

représentée aux fins des présentes par Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 5 février 2013.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être l'associé unique de MRP Apollo Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de cent mille euro (EUR 100.000,-), représenté par 170.000 (cent soixante-dix mille) parts de catégorie A et 30.000 (trente mille) parts de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de 0,50 EUR (cinquante centimes d'euro) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 139841 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C ") numéro 1827 du 24 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2206 du 10 septembre 2008 et pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 2012, pas encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;

4. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer MRH, pré-nommé, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Kozinska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2013. LAC/2013/6919. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013029986/145.

(130036531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Na Moria, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.566.

Suivant la cession de parts sociales sous seing privé du 29 décembre 2011, Monsieur Fernand WICKLER, entrepreneur, né à Gralingen, le 2 avril 1942, demeurant à L-8544 Nagem, 11, rue Principale a cédé ses cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,00 (cent vingt-quatre euros) chacune, dans la société NA MORIA à la société anonyme KACHTAN, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 166443, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

De ce fait, la société KACHTAN est devenue l'associé unique de la société NA MORIA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2011.

NA MORIA

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013031849/17.

(130038541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.921.

Extrait de l'assemblée générale du 28 février 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 28 Février 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Fidus Gestion S.A. au poste de commissaire aux comptes, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013031868/17.

(130039153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ProLogis Netherlands VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.253.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 14 février 2013, mil cinquante (1,050) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance Sàrl ont été transférées à Prologis Holding XVI BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Holding XVI BV	1,050 parts
Total	1,050 parts sociales

Luxembourg, le 04 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031882/20.

(130039012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

PragAutos Losch, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 39.411.

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 28 février 2013

L'actionnaire unique de la Société a nommé

1) comme administrateurs de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- Me Jean Hoss, avec effet rétroactif à compter du 8 avril 2009;

- M. André Losch, président du conseil d'administration, avec effet rétroactif à compter du 17 décembre 2012;

- Me Pit Reckinger, avec effet rétroactif à compter du 17 décembre 2012.

2) Deloitte Audit en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet rétroactif à compter du 9 avril 2008 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013031880/17.

(130038960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ProLogis Belgium II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.431.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, cinq cent (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XVII Sàrl ont été transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Superholding III BV	500 parts
Total	500 parts sociales

Luxembourg, le 05 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031885/20.

(130039009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Grace Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.235.405,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.209.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Grace Luxembourg S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette, on June 22nd, 2011, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 2086 dated September 7th, 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162.209 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been lastly amended by a notarial deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette, on November 22nd, 2011, published in the Mémorial C, number 431 of February 17th, 2012.

The meeting is presided by Mister Erwin VAN DE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 18,823,540,500 (eighteen billion eight hundred twenty-three million five hundred and forty thousand five hundred) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent of an Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Creation of a category of Class C director and subsequent amendment of the Articles 7.1, 7.3 and 7.4 of the Company's articles of association;

2- Appointment of Mrs. Claudia Oprea as C-director;

3. - Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

It is resolved to create a category of Class C-director.

Pursuant to the above creation of the Class of C directors, the sole shareholder resolves to amend Articles 7.1, 7.3 and 7.4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7.1.** The Company is managed by one (1) or more directors. The director(s) need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors. In such event each director shall be a class A director, a class B director or a class C director.

The director(s) is/are appointed by the general meeting of sole shareholder and may be revoked ad nutum by the same".

" **Art. 7.3.** Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of either one (1) class A director and of one (1) class B director, or one (1) class B director and of one (1) C director.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

" **Art. 7.4.** The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the sole shareholder.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors, and if at least one (1) class A director and one (1) class B director are present or represented.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of directors present or represented, under the condition that at least one (1) class A director and one (1) class B director vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting."

Second resolution:

Pursuant to the first Resolution, the sole shareholder resolved to appoint Mrs. Claudia Oprea, Senior Treasury Analyst, born on April 11th, 1983 in Mangalia (Romania), and residing at 183, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg as C director of the Company with immediate effect.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Grace Luxembourg S.à r.l", ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Strassen, constituée suivant acte reçu par Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, le 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 2086 du 7 septembre 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 162.209 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, du 22 novembre 2011 publié au Mémorial C numéro 431 du 17 février 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 18,823,540,500 (dix-huit milliards huit cent vingt-trois millions cinq cent quarante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un cent d'Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Création de catégorie de gérant C et modification subséquente des articles 7.1, 7.3 et 7.4 des statuts;
2. - Nomination de Madame Claudia Oprea en tant que gérante de catégorie C;
3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de créer une catégorie de gérant C.

Conformément à la création de gérant C, l'Associé unique décide de modifier les articles 7.1, 7.3 et 7.4 des statuts en conséquence de sorte à leur donner la teneur suivante:

« **Art. 7.1.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A, de classe B ou de classe C.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.»

« **Art. 7.3.** Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe B et d'un (1) gérant de classe C.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

« **Art. 7.4.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

45398

Deuxième résolution:

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de nommer Madame Claudia Oprea, Senior Treasury Analyst, née le 11 avril 1983 à Mangalia (Roumanie), résidant au 183, rue Pierre Krier, L-1880 Luxembourg, en tant que gérante de classe C, avec effet immédiat.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8886. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013029824/179.

(130036251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Rue Saint Georges Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.411.

En date du 1^{er} Mars 2013 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Martinus Weijermans démissionne de son poste de gérant avec effet au 18 Février 2013;

- Election de M. Fabrice Mas né le 24 Avril 1979 à Meaux, France, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 18 Février 2013.

A dater du 18 Février 2013, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Fabrice Mas, Gérant;

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013031912/18.

(130038728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Swiftsure S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.033.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Majestic S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013031943/19.

(130039144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

—
EXTRAIT

La société prend acte de la nouvelle adresse professionnelle de Mr. Anders Bergkvist, gérant B de la Société. Elle est désormais la suivante:

33, Ching Sau Lane, House D

Chung Hom Kok

Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031962/17.

(130038499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.879.

—
EXTRAIT

La société prend acte de la nouvelle adresse professionnelle de Mr. Anders Bergkvist, gérant B de la Société. Elle est désormais la suivante:

33, Ching Sau Lane, House D

Chung Hom Kok

Hong Kong

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013031963/17.

(130038491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.415.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013032014/18.

(130039163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ZIM Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.104.

1. En date du 31 décembre 2012, l'associé unique ZIM Integrated Shipping Services Ltd., avec siège social au 9, Andrei Sakharov Street, 31016 Haïfa, Israël, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales à Zim Holding Company S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Zim Holding Company S.à r.l., précité, avec 100 parts sociales.

2. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Joseph Yoeli, avec adresse professionnelle au 9, Andrei Sakharov Street, Matam, Scientific Industries Center, 31016 Haïfa, Israël, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat.

- Nomination de Ben Zion Hod, avec adresse professionnelle au Matam, Scientific Industries Center, 9, Andrei Sakharov Street, 31016 Haïfa, Israël, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013032042/19.

(130038967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Zealous S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.359.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Majestic S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 28 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013032035/18.

(130039187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Wallerich-Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.546.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 6 mars 2013

Transfert du siège social

- L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg

45401

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032030/12.

(130039049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Behr Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.957.

—
EXTRAIT

En date du 20 Février 2013, l'associé unique de la Société, Masco Corporation, une société régie par les lois du Michigan, ayant son siège social sis au 21001, Van Born Road, Taylor, MI 48180, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Michigan Corporation Register sous le numéro 610149 a nommé en remplacement de Jerry Mollien, démissionnaire, Lawrence Francis Leaman, né le 6 juin 1956 au Michigan, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 21001, Van Born Road, Taylor, MI 48180, Etats Unis d'Amérique, nouveau gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Thomas Voss, gérant;
- M. Graham Balls, gérant;
- M. John Szniewajs, gérant;
- M. Timothy Wadhams, gérant; et
- M. Lawrence Francis Leaman,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013032063/24.

(130038651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Watson Pharma 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.214.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 25 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du gérant B suivant en date du 25 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du gérant B suivant en date du 25 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice Rota, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr Patrick L.C. van Denzen, Gérant B
- Mr Fabrice Rota, Gérant B
- Mr Paul M. Bisaro, Gérant A
- Mr David A. Buchen, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013032027/23.

(130039097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Zim Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.386.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 30 janvier 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Joseph Yoeli, avec adresse professionnelle au 9, Andrei Sakharov st., 31016 Haïfa, Israël, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

2. nomination de Ben Zion Hod, avec adresse professionnelle au Matam, Scientific Industries Center, 9, Andrei Sakharov Street, 31016 Haïfa, Israël, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013032036/15.

(130038789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Marguerite Waste Polska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.467.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance lors d'une réunion tenue en date du 5 mars 2013 que:

- le siège social de la société a été transféré du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031811/16.

(130039017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Marguerite Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.075.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance lors d'une réunion tenue en date du 5 mars 2013 que:

- le siège social de la société a été transféré du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031815/16.

(130038934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Meistor Beteiligungen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 89.914.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société lors de l'Assemblée Générale du 4 mars 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 4 mars 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Weaver Int'l S.A. de son mandat d'administrateur,
 - L'assemblée décide de nommer administrateur en remplacement de l'administrateur décisionnaire, Monsieur Patrice Declérieux, né à Lyon (France), le 2 décembre 1967, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2018,
 - L'assemblée décide de nommer administrateur délégué Monsieur Patrice Declérieux, né à Lyon (France), le 2 décembre 1967, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013031833/21.

(130039155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

A & M Consulinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.947.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 8 mars 2013 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de la société FIDUO S.A., anciennement MAZARS S.A. (RCS n° B56248) de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.
 - Décision a été prise de nommer la société EP International S.A. (RCS n° B130232), avec siège social au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, à la fonction de commissaire aux comptes de la société et cela avec effet immédiat.
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013032728/17.

(130040658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Aclee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.951.625,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.667.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société en date du 04 mars, 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, en date du 04 mars, 2013 l'associé unique AOF II (Cayman Holdings) Ltd a transféré la totalité de ses parts détenues de la manière suivante:

- 31,293 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune à la société Asia Opportunity Fund II L.P., 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Iles Caïmanes;
- 318 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune à la société AOF II Employee Co-Invest Fund, L.P., 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Iles Caïmanes;
- 1 part sociale d'une valeur de 125 Euros à la société GF1/AOFII Co-Investment Vehicle, L.P., 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Iles Caïmanes;
- 1 part sociale d'une valeur de 125 Euros à la société CCMPII/AOFII Co-Investment Vehicle, L.P., 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Iles Caïmanes.

Luxembourg, le 08 mars 2013.

Valerie Ingebrecht.

Référence de publication: 2013032751/20.

(130040161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

AGP Herr Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4113 Esch-sur-Alzette, 14, rue Victor Ewen.

R.C.S. Luxembourg B 151.305.

—
Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 04/01/2013 qu'avec effet au 04/01/2013 que

- Monsieur Christophe Herr, agent d'assurances, demeurant à L-4113 Esch-sur-Alzette, 14, rue Victor Ewen, a cédé vingt-cinq (25) parts sociales dans la société AGP Herr Courtage s.à r.l. à Monsieur Philippe Herr, demeurant professionnellement à L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch;

- Madame Juliette Colling, retraitée, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 216, route de Belvaux, a cédé cinquante (50) parts sociales dans la société AGP Herr Courtage s.à r.l. à Monsieur Philippe Herr, demeurant professionnellement à L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

Après les cessions ci-avant décrites, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

Monsieur Philippe Herr	100 parts sociales
Total des part sociales	100 parts sociales

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2013.

Philippe Herr
Gérant

Référence de publication: 2013032756/20.

(130040697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

C&C Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.960,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.936.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 6 mars 2013, il résulte que:

- le mandat des gérants en fonction Emmanuel REVEILLAUD, Esbelta DE FREITAS, Elizabeth HODGINS et Kenneth NEISON a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C&C LUXEMBOURG SARL

Référence de publication: 2013032822/14.

(130040146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société Comet Luxembourg Holding S.à r.l. du 21 february 2013

1. Acceptation de la démission de Monsieur Waleed Bangash, né le 23 aout 1973 à Bahrain, résidant à Visitor Center Building, Q-Lusail, Doha, Qatar, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 22 février 2013.

2. Acceptation de la démission de Monsieur Yousuf Ahmad H. Al Hammadi, né le 1^{er} janvier 1957 à Qatar, résidant à Visitor Center Building, Q-Lusail, Doha, Qatar, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 22 février 2013.

3. Acceptation de la nomination de Monsieur Hassan Yousef A H Albaker, né le 1^{er} janvier 1961 à Qatar, résidant au 67, Street 81, Area 66 West Bay, Doha, Qatar, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 22 février 2013.

4. Acceptation de la nomination de Monsieur Abdul Hamid Ahmad M S Janahi, né le 7 fevrier 1969 à Qatar, résidant au 20, Aktham Bin Saifi Road, Old Airport Area 45, Doha, Qatar, en tant que gérant de la catégorie B de la société avec effet du 22 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2013.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013032828/24.

(130040739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Blanche Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 136.321.

Les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, repr. par M. Yves Biewer, KOFFOUR S.A., société anonyme, repr. par M. Guy Baumann, et VALON S.A., société anonyme, repr. par M. Cédric Jauquet, tous domiciliés au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, se sont démis de leurs fonctions respectives avec effet au 07 mars 2013.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour: *BLANCHE INVESTMENT S.A.*

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013032814/17.

(130040072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 11 février 2013, les actionnaires ont décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 août 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013032921/13.

(130040095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

BROCADE Communications Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 273.760,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 77.974.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013033477/10.

(130041532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Breuer Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 152.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013033476/10.

(130041443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Bois Breuer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 152.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013033473/10.

(130041442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Arcipelagos SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 98.520.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 7 février 2013 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Luigi FERA, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Carlo SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 09 février 2013.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013033445/24.

(130041444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Colon River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.440.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013033492/10.

(130041156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 120.008.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie de Participations Immobilières S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013033493/11.

(130041192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Cako S.C.I., Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 1.150.

—
Par la présente, FIACCOM s.a., représentée par Marc KOPPES, administrateur-délégué, dénonce le siège de la société CAKO SCI au 7A, Z.A. am Brill, L-3961 Ehlang/Mess, RCSL E1150, ainsi que la convention de domiciliation avec CAKO SCI et ceci à la date du 06.05.2011.

Luxembourg, le 06.05.2011.

FIACCOM s.a

Référence de publication: 2013033497/11.

(130040988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Catia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3926 Mondercange, 9, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.903.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 8 mars 2013:

1. Révocation avec effet immédiat, de Monsieur José Luis Ferraò Duraes, de sa fonction d'administrateur de la société.
2. Nomination de Monsieur Stefano Pica, né à Luxembourg le 16 mai 1986, demeurant à L-3926 Mondercange, 9, Grand-rue, en tant qu'administrateur pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Pour la société

J. Groche

Référence de publication: 2013033504/13.

(130041206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Cegus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.140.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033506/9.

(130041395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

CERTINERGIE Luxembourg, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 166.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033508/10.

(130041309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

CF Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.316.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 mars 2013

Est nommé administrateur:

- Monsieur Erwan LOQUET, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 25 février 2013.

Monsieur Erwan LOQUET continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Erwan LOQUET, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033509/21.

(130041539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 28 février 2013

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la nomination de:

* Monsieur Alain Pacaud, Administrateur, né le 16 août 1946 à Gouvieux (France), ayant son adresse professionnelle au 10, Avenue de Friedland, F-75008 Paris, en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat.

- Par ailleurs le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la gestion journalière à compter du 1^{er} janvier 2013 à:

* Monsieur Jean-Noël Lequeue, né le 18 décembre 1946 à Lincenx (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et Administrateur-délégué de la société Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013033490/23.

(130040931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Centrum Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

EXTRAIT

En date du 23 janvier 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Didier Lévêque et Odile Muracciole, avec adresse professionnelle au 83 rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris VIII, en tant que membres du conseil de surveillance est renouvelé pour une durée d'un an, à compter de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013033486/13.

(130041048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

Eurocargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.860.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 25 mai 2012, les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Laurent Jossart, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers Sàrl, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 Route d'Esch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROCARGO S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2013032911/18.

(130040748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.